

COMPTE RENDU

RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de Monclar s'est réuni en Mairie le 26 Novembre 2020 à 20H30 sous la présidence de Monsieur Dominique BOUISSIERE, Maire.

Présents : Mmes BRULANT. BUZIT. CATHERINE. GUILLOT. MARTINET. Mrs BIASI. BOUISSIERE. CAGNATI. DECOURTY. JUGIE. LATOUR. STUYK. TOURON. VIDAL.

Absents : Mme BERNARD a donné pouvoir à M. BOUISSIERE.

Secrétaire de séance : Mme BUZIT.

Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

Compétences EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) :

M. le Maire explique que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit entre autres le transfert automatique des pouvoirs de police (relatifs aux compétences transférées) du Maire au Président d'un EPCI à fiscalité propre, 6 mois après l'installation du conseil communautaire.

M. le Maire informe que la Communauté de Communes Lot et Tolzac (CCLT) est compétente en matière de **voirie**, d'**habitat**, d'**assainissement**, de **déchets ménagers**, de **réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage** et que les pouvoirs de police correspondants peuvent donc être automatiquement transférés au Président de la CCLT.

La loi permet au Maire de s'opposer à ces transferts automatiques.

M. le Maire détaille à l'assemblée les pouvoirs de police de chaque compétence.

Après débat, le conseil municipal souhaite :

- Que le pouvoir de police administrative spéciale en matière de voirie (circulation et stationnement),
- Que le pouvoir de police administrative spéciale en matière d'habitat (procédure de péril, édifices menaçant ruine, sécurité dans les établissements recevant du public...)
- Que le pouvoir de police administrative spéciale en matière d'assainissement (règlement d'assainissement, autorisation de rejets d'effluents...),

Ne soient pas transférés au Président de la CCLT.

Compétences MOBiVE.H.@ :

M. le Maire fait part à l'assemblée que Territoire Energie 47 (ex SDEE Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité) propose à tous les acteurs publics d'adhérer à un Groupement de Commandes Départemental ENR-MDE (Energies Renouvelables et Maîtrise de la Demande en Energie).

La nouvelle action de ce groupement est l'opération MOBiVE.H.@ qui consiste à s'équiper de véhicules électriques ou hybrides rechargeables et de prises individuelles de recharge.

M. le Maire explique que l'opération MOBiVE.H.@ présente un intérêt pour la Commune et qu'il serait souhaitable de candidater.

Le Conseil Municipal décide de faire acte de candidature au marché lié à l'opération MOBiVE.H.@

Stationnement rue de Marmande :

M. le Maire fait part à l'assemblée que suite à des réclamations et à des problèmes récurrents de voisinage concernant le stationnement rue de Marmande, la commission Travaux-Voirie s'est rendue sur les lieux et propose de matérialiser les places de stationnement par un marquage au sol et des balises.

Les balises sont prévues devant l'immeuble cadastré AB 492 rue de Marmande afin de faciliter la sortie des véhicules venant de la rue Cardonnet.

M. le Maire informe qu'un devis a été demandé à SOLTECHNIC pour réaliser cette signalisation horizontale.

M. le Maire précise que le devis pour cette application de peinture homologuée a également été demandé pour rematérialiser le marquage au sol (création bandes continues et discontinues de stationnement, marquage continue jaune, zébras) Place des Amours, Rue Cardonnet, Rue Louis Pons et rue du Faubourg de Gazal.

Adressage Normalisé :

M. JUGIE explique qu'il appartient au conseil municipal de choisir par délibération le nom à donner aux rues, aux places et aux voies. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire.

Lors de l'atelier (06.10.20) avec les services du Département, la commission communale a donc procédé à la dénomination des voies ainsi qu'au numérotage des habitations que M. JUGIE soumet à l'assemblée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide la création des voies libellées suivantes (*lieux dits actuels en italique*) :

- Route de Teysset (*Moulin Cornier, Courounat, Lacaze, Prélat, Bounarel, Cazeau, Babilie, Laspacelles, Teysset...*)
- Route de Castelmoron (*Gascou, Goulumaou, Latrenne, Bouscarel...*)
- Route de Comarque (*Jean Del Roc...*)
- Route de Miramont (*Magre, Lange, Labousquerie, Cauquis, Roussy, La Seiglal, Laguirau, Born, Badaillès, Pontillou...*)
- Route de Laparade (*Matalou, Chalès...*)
- Route des Bois de Laboulbène (*Camirout, Caillou, Pech de Born, Chai, Portely, Las Téoulères, La Blanquette...*)
- Impasse de Camirout (*Camirout, Dugaous*)
- Route de Calès (*RD 113 : Bellevue, Bertonié, La Bourdette, Choisy, Trouillès, Peyroux, Bois de Calès...*)
- Côte de Saint Jean (*Bellevue, Choisy, Frescati...*)
- Rue de Frescati (*Couillet, Frescati...*)
- Route de La Seiglal (*Couillet Haut, Le Pigeonnier, Maury, La Malaure, Chassis...*)
- Impasse de Glory (*Glory, Marsillac*)
- Impasse Rabanel (*Trouillès, Rabanel*)
- Route de Parrouty (*Cance, Poustan, Leyguèdes, Parrouty*)

- Impasse de Blanchou (*Blanchou*)
- Chemin de Tourterelle (*Parrot*)
- Route de Saint Pastour (*Bertonie, Brengous, Rambaille, Pontus, La Maladrerie*)
- Route de Montastruc (*St Eutrope, Badès, Le Plateau, Bethvéser...*)
- Impasse Borde Basse (*St Eutrope, Cugnac, Borde Basse...*)
- Route de Lamérique (*Rastel, Pigat, Grangeneuve, Jolibois...*)
- Impasse Pintou (*Pintou, Roul*)
- Route de Pierrette (*Périé, Vigne Vieille...*)
- Route de Lause (*Bellvue, Lause, Goutourrey*)
- Impasse Gaillardou (*Masquières, Gaillardou*)
- Route des Silos (*Laumasse, St Eutrope, Fonpeyrade, Le Pin, Brousselles, Charretier...*)
- Chemin du Pech (*Belou, Landrevie*)
- Route de l'Ayguedouce (*Tourtonde, Ruby, St Martin, Laqueille, Tuquet*)
- Route de Saint Etienne (*Barguillac*)

Limitation tonnage VC 103 (lieu-dit Bellevue-M. Melnyk) :

M. le Maire explique à l'assemblée que régulièrement des Poids Lourds empruntent la VC 103 (desservant les lieux-dits Bellevue, Lause et Goutourrey) alors que celle-ci est inadaptée à leur tonnage. M. le Maire propose de prendre un arrêté d'interdiction aux véhicules de plus de 12.5 T « sauf desserte locale et services communautaires » et de mettre en place la signalétique correspondante.

Le conseil municipal, à la majorité émet un avis favorable (0 contre-1 abstention-14 pour).

Contrat entretien Ecolomique :

M. le Maire soumet à l'assemblée un devis de la Société Ecolomique qui propose un contrat d'entretien pour la maintenance annuelle du matériel installé sur l'immeuble Rue du Foirail, à savoir une pompe à chaleur air/air comprenant 1 unité extérieure (UE) et 2 unités intérieures (UI)

Le montant du forfait proposé pour ce contrat d'entretien s'élève à 180 € par an pour 1UE + 2UI.

Le conseil municipal donne son accord pour la signature d'un contrat d'entretien avec la Société ECOLOMIQUE.

Demande de subvention Association Culture Events :

M. le Maire soumet à l'assemblée une demande de subvention de l'Association Culture Events. M. le Maire explique que Le Splendid (fermé en raison de la crise sanitaire) n'a pas de comptabilité à fournir sur les deux dernières années du fait de l'ouverture récente de l'établissement et que par conséquent il ne peut pas prétendre aux aides gouvernementales. Pour cela Madame Chantal FORTIN, gérante, a créé une association et sollicite comme toute association des subventions au Département, à la Communauté de Communes Lot et Tolzac ainsi qu'à la Commune.

M. le Maire informe que le Département leur a accordé une subvention de 5 000 € au titre du fond de soutien au secteur culturel associatif.

Le conseil municipal souhaite ajourner sa décision.

Information Aménagement du Lac :

Liaison piétonnière Bourg/Lac : M. le Maire informe que la servitude de passage pour joindre le Bourg au Lac du Magre, servitude traversant les propriétés de M. MARRAULD Jérôme et M. et Mme MARILLER Pierre sera constituée par un acte notarié le 11 décembre prochain.

Phase du choix de la maîtrise d'œuvre : M. le Maire informe qu'après s'être entouré de l'assistance technique des services du Département et de la SEM 47, tous les documents nécessaires au projet sont prêts ; la consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre peut être engagée. La consultation sera lancée auprès de 3 bureaux d'études : AC2I, CITEA, IEI Cabinet MARES. Le conseil municipal donne son accord.

Informations diverses :

Transformateur Frescati : M. le Maire informe que suite au projet de construction de 2 maisons individuelles de la SARL RODIS, lotissement Frescati, l'implantation d'un transformateur sur le domaine public est envisagée afin de retirer le poteau électrique existant estimé gênant. La pose de ce transformateur implique une modification du tracé de la ligne électrique qui va de ce fait occasionner une gêne pour le propriétaire riverain aussi M. le Maire explique que sans entente entre les 2 propriétaires, il ne signera pas d'autorisation pour une quelconque installation sur le domaine public.

M. le Maire fait part également qu'il a contacté les services d'ENEDIS pour tâcher de trouver une solution ; éventuellement un enfouissement complet de la ligne et une prise en charge par Territoire Energie 47 et la Commune.

Travaux : M. JUGIE fait part à l'assemblée que deux devis pour des travaux de peinture ont été établis par l'Entreprise ARSAC et validés en bureau.

1° Réfection de la chambre d'accueil à Bellevue, Montant 3 554.10 € TTC

2° Réfection de la façade de l'immeuble sis 17-19 rue du Foirail, Montant 3 000.80 € TTC.

Personnel Communal : M. le Maire informe qu'un agent du service technique sera radié des cadres au 31/12/2020 pour faire valoir ses droits à la retraite.

M. le Maire soumet à l'assemblée la question du devenir de Pierre CHAUFFOUR au sein de la collectivité, ce dernier étant en CDD renouvelable chaque mois.

D'autre part, M. le Maire fait part au conseil municipal de la candidature spontanée pour un poste d'agent polyvalent et explique avoir demandé à ses adjoints de recevoir cette personne, lui-même l'ayant déjà rencontrée.

Orange – Armoire Fibre Optique : M. le Maire informe qu'un projet d'implantation d'une armoire fibres pour le déploiement de Monclar était envisagé sur le Parking de la salle du Magre à côté de l'aire de covoiturage. Après visite sur le terrain, cette armoire sera finalement installée lieu-dit Cance à l'intersection de la RD 113 avec la VC 501. Le conseil municipal valide cette implantation.

Tiers Lieu : M. le Maire informe qu'une rencontre va être organisée le mercredi 09 décembre en Mairie avec les services du Département afin de connaître les différentes modalités de constitution et les aides financières que la Commune pourrait obtenir pour réaliser ce type de projet. M. le Maire convie l'ensemble du conseil municipal à participer à cette réunion.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.
